

**Ville de Rambouillet  
- Yvelines -**



**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Jeudi 6 avril 2023**

**À 20H30**

**Procès - verbal**

Madame Matillon salue l'assemblée. Elle salue également ceux qui suivent le conseil municipal en podcast, qui est dorénavant la formule pour suivre les conseils municipaux de la ville de Rambouillet.

Madame Matillon déclare la séance ouverte et procède à l'appel nominatif.

**PRÉSIDENCE**, Madame Véronique MATILLON, Maire

Sont présents :

*Rambouillet ensemble pour l'avenir,*

*Mme MATILLON, Maire, M. CINTRAT, Mme MOUFFLET, M. GOURLAN, Mme YOUSSEF, M. PETITPREZ, Mme CARESMEL, M. DUPRESSOIR, Mme DEMONT, M. FOCKEDEY, Mme CAILLOL, adjointes et adjoints au Maire, Mme CHRISTIENNE, Mme SANTANA, M. MARION, M. BOUCHEROY, M. COSTE, Mme HAMEURT, M. LAFOND, Mme OVIGNEUR, Mme TORCHEUX, Mme RICART, M. BOUDOURIS, M. REY, conseillères et conseillers municipaux,*

*Rambouillet en commun,*

*M. POULET, M. BERNARD, Mme POLO DE BEAULIEU, Mme DESMET, M. JUTIER, conseillères et conseillers municipaux,*

*Génération Rambouillet,*

*M. SCHMIDT, M. DOS SANTOS, conseillers municipaux.*

Sont absents :

*M. PASQUES, conseiller municipal (pouvoir à Mme CHRISTIENNE)*

*M. THUBERT, conseiller municipal (pouvoir à M. LAFOND)*

*Mme SIX, conseillère municipale (pouvoir à M. FOCKEDEY)*

*Mme SORDON, conseillère municipale (pouvoir à M. BERNARD)*

*Mme DUPLAIX, conseillère municipale (pouvoir à M. SCHMIDT)*

*Ainsi, à l'ouverture de la séance :*

*Nombre de Conseillers : 35*

*Présents : 30*

*Suffrages exprimés : 35*

MM. REY et BERNARD sont désignés secrétaires de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

00 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

### **FINANCES**

01 - Approbation du compte de gestion du budget principal, du compte administratif 2022 et affectation des résultats 2022.

02 - Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2023.

03 - Vote du budget primitif pour l'exercice 2023 - Budget principal.

04 - Attributions subventions et participation communale 2023.

05 - Vote des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) au titre du budget principal 2023.

### **COMMANDE PUBLIQUE**

06 - Marché à procédure adaptée relatif à la réservation de berceaux dans des structures d'accueil de la petite enfance.

07 - Appel d'offres ouvert relatif au balayage mécanique des voies communales et des espaces publics de la ville de Rambouillet.

08 - Appel d'offres ouvert relatif à l'achat de matériels de signalisation verticale routière et de petit mobilier urbain (2 lots).

### **AFFAIRES CULTURELLES ET PATRIMOINE**

09 - Egalité des chances - Projet Yes You Can : convention de partenariat entre la ville de Rambouillet et la Mission Locale Intercommunale pour le projet artistique YES YOU CAN.

### **COMMERCE ET ARTISANAT**

10 - Marché forains – Révision du tarif des droits de place.

## **Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

Madame Matillon annonce qu'il n'y a pas d'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Cette dernière s'étant déroulée le 9 mars, le délai était court pour les services. En outre, il y avait la préparation de la présente séance. En conséquence, les deux procès-verbaux de la séance du 9 mars et de celle du 6 avril seront à approuver lors de la prochaine séance.

Madame Matillon précise que la séance du conseil municipal comporte peu de délibérations, mais surtout des points importants en matière de finance.

## **FINANCES**

### **23040625DCM - Approbation du compte de gestion du budget principal, du compte administratif 2022 et affectation des résultats 2022.**

Madame Matillon prononce la déclaration suivante :

*« Après de longs mois d'incertitude concernant l'évolution de l'inflation et du prix de l'énergie et dans un contexte de grande difficulté financière pour les collectivités locales, le budget 2023 de la ville de Rambouillet est enfin prêt. Prêt pour aborder les défis économiques et sociaux qui traversent la France et prêt pour maintenir un service public cohérent et qualitatif. La municipalité, au regard des mesures fortes qu'elle a entreprises, notamment en matière de réduction des dépenses de fonctionnement, partage son inquiétude avec les autres communes. Malgré la situation inédite, la ville de Rambouillet a réussi d'une part, à présenter un budget équilibré et d'autre part, à préserver ses missions d'intérêt général. Parmi celles-ci, les travaux du quotidien qui comprennent un vaste programme de réfection de chaussées en 2023 et pour lequel une enveloppe conséquente a été prévue à hauteur de 600 k€. Les services ont d'ores et déjà priorisé quatre rues qui seront communiquées lorsque les travaux deviendront officiels, et nous ne manquerons pas de vous les donner. Bien sûr, des travaux importants pour le quotidien sont également planifiés pour cette année, par exemple le renouvellement de la campagne de rebouchage de nids de poule, courant avril-mai. Pour rappel, en 2022, près de 400 nids de poule ont été rebouchés, une quantité importante qu'il convient de souligner. Citons aussi les nombreuses opérations déjà réalisées ou à réaliser pour lesquelles la commune a mandaté l'entreprise Eurovia : réfection de trottoirs rue de Limours, réfection de trottoirs rue du Muguet ; mise en place de rustines pour affaissement rue Vincent Auriol ; réfection en bitume du cheminement piéton entre le collège du Racing et le stade ; réfection du trottoir rue Schubert ou encore rue Rouget de l'Isle et bien d'autres encore, faites ou à venir. Attachée aux circulations douces, la municipalité prévoit aussi la création d'un contresens cycliste rue de la Paix. Un bon complément au plan de circulation douce qui s'attache notamment à promouvoir la pratique du vélo sur la ville de Rambouillet. Naturellement, le budget prévoit aussi de faciliter la vie des utilisateurs de véhicules, qui restent encore en grande majorité. C'est pourquoi il est prévu la reprise et la création de 46 places de stationnement rue de la Nouette. À Rambouillet, tous les modes de déplacement sont pris en compte.*

*À côté de tous ces travaux, les services continueront d'entretenir les espaces verts de la ville, juste pour information : travaux de tonte des 211 550 m<sup>2</sup> de pelouse ; le traitement préventif contre les chenilles processionnaires fin avril ; l'entretien des 47 jardinières mobiles et des 50 jardinières fixes, et bien sûr, de préserver la propreté de la ville. Pour information également, 44 tonnes de dépôt sauvages ont été enlevées rien qu'en 2022 par les services. Un travail considérable qui contribue à la bonne réputation de notre ville sur le territoire tout comme l'engagement mené en matière de sécurité avec la poursuite du déploiement de la vidéoprotection : 100 k€ pour 2023.*

*Et puis, la municipalité continuera bien sûr de proposer une multitude d'activités et d'animations qui participent à la cohésion entre les Rambolitains. En cette période d'effort*

*collectif, la ville de Rambouillet souhaite réunir les Rambolitains autour de moments de convivialité et promouvoir les sorties culturelles, événementielles et bien d'autres encore pour renforcer toujours plus le lien social. La cohésion est une priorité en ces temps. Ainsi, et du fait de son succès lors des années précédentes, l'été culturel reviendra en 2023. Par cette programmation culturelle riche en événements, la municipalité souhaite rendre accessible la culture pour tous. Pour tous, par la gravité des activités. Pour tous, par le « aller vers » et le « hors les murs » avec notamment la création d'un village culturel dans différents quartiers de la ville de Rambouillet. L'été culturel sera animé par plusieurs acteurs incontournables de Rambouillet : la Bergerie nationale, le château, centre des monuments nationaux, et la ville elle-même avec le musée Rambolitain, le pôle culturel de la Lanterne, le service du patrimoine, le pôle Famille et la direction de la culture. Naturellement, d'autres événements seront prévus hors de l'été culturel, comme, au mois de juin, le mini Paris-Brest-Paris avec les enfants ou encore une séance de cinéma en plein air pour fêter le festival de l'Italie. Alors que nous avons de très bonnes capacités financières, l'explosion des coûts pour les collectivités locales nous a obligés à repenser le budget. Tel que pensé par nos experts financiers, le budget est bien équilibré et nous permet ainsi de continuer nos missions d'intérêt général. Je rappelle que nous maintenons des investissements structurants pour préparer l'avenir : Le CLAE Clairbois ; l'éclairage public et tout dernièrement, l'offre de cinéma à la Lanterne sans oublier que nous allons garder un œil attentif à la solidarité, la sécurité, l'environnement et la cohésion au sein de Rambouillet, et bien sûr, tout en veillant à la vie quotidienne des Rambolitains. Voilà pour présenter de façon générale la politique budgétaire de notre ville. »*

Madame Matillon cède la parole à monsieur Gurlan pour la présentation générale de la politique budgétaire de la ville.

Monsieur Gurlan explique que les lignes budgétaires, qui sont soumises à l'approbation du conseil municipal, sont la conséquence directe des rapports d'orientations budgétaires et des équilibres financiers qui ont été présentés, modulo quelques ajustements tout à fait marginaux, qui ne changent pas les grands équilibres et les grandes lignes du budget.

Il commence par les résultats de l'année passée. Sur la section de fonctionnement, pour l'exercice 2022, le résultat de l'exercice se termine à 1 745 767,24 €, et pour la section d'investissement à -8 117 137,75 €. À ces résultats sont retranchés ou ajoutés les résultats reportés ; ajoutés pour le cas d'espèce. Ainsi, le résultat de clôture 2022 s'élève à 18 389 258,57 € pour le fonctionnement et à -5 106 942,28 €, soit un excédent global de clôture concaténé, agrégé de fonctionnement et d'investissement, de 13 282 316,29 €.

Pour la construction du budget 2023, il sera proposé aux conseillers municipaux de reporter sur le résultat de fonctionnement 9 756 897,47 € et, pour combler le solde de l'investissement, de virer au compte 1068, 8 632 361,70 €.

Le tendancier est à la baisse comme il a été annoncé lors du rapport d'orientations budgétaires. Il va nécessiter une réaction, qui sera proposée dans quelques minutes.

Il précise que la présentation est faite par chapitre, car les votes sont proposés par chapitre.

Concernant les recettes de fonctionnement, le chapitre 70 « Produits des services » est budgété à hauteur de 2,3 M€ après avoir connu 2,6 M€ en 2022, soit une baisse de 300 k€. Il rappelle que ce chapitre enregistre les redevances d'utilisation du domaine public communal, les concessions, les redevances, les droits des services culturels et sportifs, les restaurants collectifs et autres. Ce chapitre enregistre une diminution pour deux raisons. Tout d'abord, par prudence, parce que telle est la loi en matière de recettes. Deuxièmement, parce que la baisse d'utilisation des services publics de la commune est anticipée, due à l'impact direct de l'inflation sur les ménages et leur capacité à assumer les loisirs ou en tout cas, les activités

qui sont les leurs. Sur ce volume de recettes, la prudence est donc de mise pour les enregistrer à hauteur de 2 M€.

Sur le chapitre suivant, « impôts et taxes », monsieur Gurlan rappelle avoir développé les grandes orientations budgétaires lors de la séance précédente. Pour maintenir les équilibres financiers, les ratios doivent être restaurés. La municipalité a considéré qu'il était responsable de sa part de faire en sorte de les restaurer sur l'exercice 2023 de manière à poursuivre sa politique d'investissement et d'avoir une santé financière permettant aussi de solliciter les organismes prêteurs. Une augmentation de la fiscalité va donc être sollicitée sur les différents taux suivants : la taxe d'habitation pour les résidences secondaires sera de 21,43 % ; le foncier non bâti de 137,99 % et le foncier bâti de 42,47 %. L'ensemble de ces recettes viendra abonder le chapitre 73 pour un montant de 6 M€, ce qui vient restaurer l'ensemble des recettes. Monsieur Gurlan rappelle que ces 6 M€ sont produits à la fois par l'augmentation de la fiscalité, mais aussi par le projet de loi de finances qui a augmenté les bases, également qui les a revalorisées. C'est donc un esprit de responsabilité. En fin de présentation, il sera expliqué pourquoi la municipalité a eu l'obligation de faire ce choix.

Concernant les dotations et participations, elles sont en légère diminution : 4,6 M€ en 2022 ; 4,4 M€ en 2023. Cette diminution est essentiellement due au fait que la ville de Rambouillet est contributrice au titre de la dotation globale de fonctionnement, car les valeurs locatives de la commune sont élevées. Au titre de la péréquation horizontale, c'est-à-dire toutes les communes de la même strate, la ville de Rambouillet contribue à hauteur de 130 k€ environ au bénéfice des communes considérées comme percevant moins de valeurs locatives moyennes, en tout cas, moins de richesse de base fiscale, d'où une légère baisse des dotations.

Le chapitre 75 accuse une très forte augmentation, mais elle est « technique », car elle vient juste régulariser un sujet de TVA, qui avait dû et qui doit être versé au titre des recettes perçues sur l'hôtel Mercure. Ainsi, en recettes, une importante augmentation de 1 077 000 €, apparaîtra en dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 013 « atténuations de charges » vient enregistrer les remboursements de l'assurance de personnel, lorsque du personnel est en arrêt maladie. Une provision a donc été faite, en légère augmentation.

Sur le chapitre 76 « produits financiers », monsieur Gurlan rappelle que lorsque la municipalité a renégocié son emprunt structuré, elle a bénéficié d'une aide de l'État de manière à alléger le coût de la renégociation. Cette aide est enregistrée en produits financiers. Il explique que la collectivité ne peut pas placer de l'argent qui ne rapporte rien. Les produits financiers sont liés à l'aide de l'État.

Enfin, en « produits exceptionnels », la municipalité enregistre les cessions du patrimoine communal, notamment les cessions des véhicules vieillissants du parc, qui sont proposés en priorité pour rachat aux agents communaux, puis qui sont mis sur le marché.

Ainsi, le total des recettes de fonctionnement s'élève à 47,9 M€ auxquels il faut ajouter les 9,8 M€ qui viennent d'être présentés, soit un total de recettes cumulées pour 2023 de 57 655 086 €.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées avec la construction des 6 M€ précédemment évoqués, qui permettent de rééquilibrer les finances de la commune.

En droite ligne des orientations budgétaires, en 2022, la municipalité a enregistré 10 831 960 € en charges à caractère général. Par les effets conjugués du coût de l'énergie et de l'inflation générale sur l'ensemble des dépenses, la ville est dans l'obligation de provisionner 12,7 M€ pour 2023. Sur les années suivantes, une lente dégrèvement du coût de

l'énergie est prévue à hauteur de 300 K€ par an environ. Le tendancier de géopolitique en termes de conflit ukrainien et autres facteurs montre qu'il faut être prudent en termes de réduction des charges d'énergie.

Des efforts ont été fournis sur le compte administratif. Entre le budget primitif 2022, 9,7 M€ et le compte administratif, la municipalité a réussi à absorber la croissance très forte des charges d'énergie en demandant à l'ensemble des services des efforts conséquents dans leur fonctionnement. Malgré la poursuite de cette dynamique en 2023, l'augmentation des fluides, l'énergie et autre est telle qu'elle ne peut être contenue, d'où l'obligation de provisionner les 12,7 M€.

Pour les charges de personnel, elles sont de 20 736 186 € en 2022, et progressent à 21 946 023 € en 2023. Cette augmentation d'environ un peu plus d'un million n'est pas liée à des recrutements, mais à l'effet, en année pleine, de la revalorisation du point de 3,5 % qui a eu lieu au cours de l'année 2022, du glissement vieillesse technicité, classique dans les collectivités. Sur les années suivantes, il est prévu une augmentation de ces charges de personnel de 3,5 % en 2024 et en 2025. Une nouvelle augmentation de la valeur du point est prévue au cours de l'année 2023. Elle aura encore une fois un effet sur l'année suivante. Les 3,5 % correspondent à un tendancier, au vu du positionnement de la Banque centrale européenne visant un taux d'inflation à 2 %. À l'évidence, cette prospective sera ajustée en fonction de l'évolution du contexte international, des choix éventuels du gouvernement en termes de revalorisation de la rémunération des fonctionnaires ou autres.

Pour les autres chapitres, l'atténuation de produits, le chapitre 014, provient essentiellement du versement de l'attribution de compensation qui est maintenue stable. Les autres charges de gestion courante représentent le maintien des versements aux associations. Il est important de le noter. Madame le maire a fait le choix de maintenir le montant des subventions aux associations, le montant de la subvention au CCAS. Une légère croissance liée à l'inflation est donc enregistrée. Pour les charges financières, le chapitre 66 est en très légère augmentation. Monsieur Gourlan rappelle que sont enregistrées ici les charges d'intérêt de la dette. Enfin, quelques provisions ont été effectuées ainsi que des dépenses imprévues. Pour équilibrer le budget en dépenses de fonctionnement, le virement à la section d'investissement permet de provisionner les dépenses d'investissement. Le chapitre 042 enregistre quant à lui les amortissements. Ainsi, en dépense, le budget est forcément équilibré avec les recettes à 57 655 086 €.

Pour les recettes d'investissement, le chapitre 10 « Dotations » est provisionné à 1 320 043 € contre 1 226 000 € en 2022. Des subventions sont prévues à hauteur de 4,5 M€ cette année compte tenu des investissements qui seront décrits juste après, un volume d'investissement de l'ordre de 15 M€. Il y aura donc un volume de subventions. Dans le plan pluriannuel d'investissement, il était prévu d'emprunter sur 2023. 6,7 M€ seront empruntés. Le tableau de bord de pilotage reflète une parfaite maîtrise du niveau d'endettement de la commune et des ratios financiers d'analyse.

Au chapitre 021 sont inscrites en recettes les dépenses présentes en section de fonctionnement, soit 11,8 M€ permettant d'équilibrer le budget de fonctionnement et virées à l'investissement comme annoncé. Les opérations d'ordre de transfert entre les sections, à hauteur de 2,9 M€, représentent les amortissements. Soit un budget de recettes d'investissement de 27 269 004 € auxquels s'ajoute le résultat de l'année dernière, soit 35 901 385 €. Les recettes d'investissement vont financer un certain nombre de dépenses réparties. Le financement 2023 s'élève à hauteur de 16 185 000€. 12 185 000 € de financement proviennent de l'épargne nette. Ainsi, 2,5 M€ ont été dégagés sur l'exercice pour les investissements. Les ressources propres d'investissement, soit l'addition du FCTVA et des diverses RPI. 1,6 M€ en subventions. Et l'emprunt à 6,7 M€. Enfin, l'ensemble est bouclé par un prélèvement sur les réserves de 4 M€. Le tableau de pilotage montrera l'organisation du financement avec les dépenses.

Monsieur Gourlan explique que la présentation par chapitre des dépenses d'investissement ne reflète pas ce qui est investi par rapport aux immobilisations en cours à 10,8 M€. Aussi, la présentation est proposée par opération. La première partie d'investissement concerne les investissements récurrents, dits investissements du quotidien, c'est-à-dire tout ce dont les services ont besoin pour que la commune fonctionne correctement. Ils sont décrits service par service. Il rappelle qu'un effort conséquent a été fourni. Néanmoins, 1,5 M€ ont été dégagés pour les investissements absolument nécessaires pour le bon fonctionnement de la commune. Ils sont considérablement inférieurs à l'année précédente. Aux investissements dits de la vie quotidienne s'ajoutent les grands projets.

Les APCP, Autorisation de Programmes Crédits de Paiement, appelés ici grands projets, sont décrits de la façon suivante : le quartier de la gare fera l'objet d'une continuité de ses études sur l'année 2023 ; le plan école correspondant à de gros entretiens est toujours inscrit à hauteur de 500 k€ ; les travaux de réalisation des écoles Foch et Gambetta pour 2 560 000 € ; les circulations douces pour 400 k€ ; le plan voirie et végétalisation pour 500 k€ ; le plan accessibilité pour 85 k€ ; l'important investissement de l'année, le CLAE Clairbois, à hauteur de 5,6 M€ ; le lancement de la première phase de rénovation de l'éclairage public à hauteur de 2,3 M€, il y aura la même somme l'année prochaine ; les investissements sur le cinéma ; un plan de rénovation sur l'école Saint-Hubert, et la sanctuarisation du budget participatif. Monsieur Gourlan indique que l'ensemble de ces investissements ont contribué à améliorer le patrimoine de la ville, réduire la consommation d'énergie et donc alléger les charges de fonctionnement de la commune. Il est donc tout à fait pertinent d'engager l'ensemble des dépenses à cette hauteur cette année. C'est à ce moment-là que des efforts doivent être faits pour préparer la suite. Aux APCP s'ajoutent les investissements courants sur la voirie et sur le patrimoine pour un total de 1 110 000 €. Lorsqu'à ces nouvelles dépenses sont ajoutés les restes à réaliser de l'année N-1, le plan d'investissement s'élève à 15,9 M€ sur l'exercice 2023.

La projection des APCP est présentée dans un tableau, car la délibération qui sera soumise aux conseillers municipaux sanctuarise les sommes. Il leur sera demandé de délibérer sur chacune des lignes, dont certaines seront réalisées sur l'année, alors que d'autres ne seront enclenchées que sur les années suivantes. Monsieur Gourlan précise que le pôle socioculturel sportif de la Louvière a été légèrement décalé dans le temps, mais il est toujours bien inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement, comme la place de l'Europe, la maison de quartier. Ils sont décalés en 2025. La délibération qui sera prise par la suite sanctuarise ces investissements, les flèche, de manière à être absolument certains de pouvoir les déclencher au moment choisi. Ainsi, chaque année, les conseillers municipaux délibéreront sur les autorisations de programmes et crédits de paiement. Le tableau présenté reprend la même logique. Les conseillers municipaux délibéreront sur 2023, 2024 et 2025.

Le tableau de bord de pilotage comporte les indicateurs qui montrent que les décisions qui sont soumises à délibération engagent la commune dans une trajectoire financière tout à fait saine. Les premières lignes correspondent au vote des taux qui vont engendrer la restauration des ratios. L'augmentation des charges de personnel est de 5,8 % en 2023, puis de 3,5 % les deux années suivantes. Pour les charges à caractère général, monsieur Gourlan précise que la municipalité assume pleinement les 17 % d'augmentation de l'année et qu'il y aura une légère décre sur les années suivantes. Il explique que ces orientations permettent de restaurer les deux lignes suivantes concernant l'épargne brute et l'épargne nette. En 2021, l'épargne brute de la ville était de 6,7 M€. Les premiers effets pleins de l'inflation ont fait tomber l'épargne brute à 3,9 M€. Par la décision, qui est soumise aux conseillers municipaux, l'épargne brute est restaurée pour tendre vers 6,3 M€, 6,4 M€ en 2025. L'épargne nette, c'est l'épargne brute, moins le remboursement des en-cours d'emprunt, c'est-à-dire ce qu'il reste pour investir. En 2022, la municipalité est passée de 3,7 M€ 2021 à 800 K€ en 2022. Par les seuls effets de l'inflation, les ratios ont été complètement dégradés. Une réaction est donc nécessaire. Par les taux qui vont être votés, l'épargne nette restera à hauteur de 2,5 M€ et un peu plus les années suivantes. C'est un effort qui est très mesuré dans la mesure où la municipalité n'a pas cherché à restaurer l'épargne nette de 2021 à 3,7 M€. Les efforts, qui ont

été demandés aux services, les décalages d'investissements, permettent de tenir le plan pluriannuel sans aller chercher l'épargne nette des années antérieures. Grâce à cela 15,9 M€ d'investissement sont réalisés contre 11,5 M€ en 2022. Ensuite, le plan d'investissement sera ralenti.

L'excédent global de clôture était assez conséquent en 2021, mais il était envisagé à ce niveau afin de réaliser les investissements. L'objectif de la municipalité est de le ramener autour de 9,3 M€, ce qui est un bon ratio d'analyse financière. 4 M€ seront ponctionnés cette année pour financer les investissements. Monsieur Gourlan rappelle que le délai de désendettement commence à toucher le seuil d'alerte autour de dix années. En 2022, il était à 9,2 années, encore à un niveau raisonnable, mais sans réaction de la part de la municipalité, il aurait forcément plafonné à dix ans. Grâce à l'effort qui sera demandé, les ratios seront restaurés. L'en-cours de dette va augmenter de 6 M€ cette année. Il passera de 35 M€ à 40 M€. Puis, il va ensuite redescendre. Les emprunts quant à eux devront être mobilisés. Enfin, dernier ratio, le taux d'épargne brute. Il s'agit de savoir combien d'épargne brute est dégagée par rapport au fonctionnement. Il doit rester au-dessus de dix ans. En 2022, il était légèrement descendu en dessous de dix ans. Il remonte autour de 11, 12 années, ce qui est tout à fait satisfaisant pour une commune de la taille de Rambouillet.

Pour conclure, le résultat envisagé a été amélioré grâce aux efforts fournis. De gros efforts sont faits sur les chapitres 011 et 012 pour contenir l'évolution des dépenses. Le budget est équilibré pour restaurer les ratios et continuer une politique d'investissement d'autant plus nécessaire qu'elle est productrice d'économie, notamment sur les fluides et sur la production de gaz à effet de serre, et d'énergie.

Telles sont les grandes lignes du budget.

Madame Matillon remercie monsieur Gourlan. Concernant la ligne « Cinéma », qui mentionne 487 k€ pour 2023 et 300 k€ pour l'année 2024, elle précise qu'il ne s'agit pas des investissements faits sur le cinéma transitoire. Sur les 487 k€, 187 k€ représentent les frais engagés pour la mise en place du cinéma transitoire. Une enveloppe est d'ores et déjà consacrée dans le budget en cas de reprise du projet du cinéma en centre-ville. En effet, une demande de participation avait été sollicitée par la propriétaire à l'époque. Il n'est pas question qu'au dernier moment, pour une raison d'incapacité de la ville à apporter une contribution éventuelle, il soit impossible d'aider un nouveau projet. Ainsi, de façon prudente, cette capacité d'aide est maintenue au budget.

Par ailleurs, pour une raison de pure forme, madame Matillon explique préférer parler de la réhabilitation de l'école Foch-Gambetta plutôt que de la réhabilitation de l'école Gambetta. S'il s'agit bien de la toiture de l'école Gambetta, il est habituel de parler du groupe scolaire Foch-Gambetta.

Madame Matillon demande s'il y a des souhaits d'intervention.

Monsieur Jutier rappelle qu'il pourrait être très intéressant de présenter tout le fonctionnement par fonction. Pour les investissements, les APCP, les grands projets permettent d'avoir un tableau assez complet du fléchage des investissements, mais la présentation par nature du fonctionnement permet assez mal d'apprécier la manière dont le fonctionnement est ventilé dans les services et la manière dont chaque fonction est dotée au sein de la ville de Rambouillet. Après plusieurs demandes, une telle présentation avait été réalisée, une année. Depuis, elle a disparu. Il indique qu'il pourrait être intéressant pour tous les conseillers et conseillères municipaux et pour l'ensemble de la population d'avoir ces informations.



Madame Matillon informe monsieur Jutier qu'un travail portant sur des tableaux est en cours dans les services en lien avec le service financier afin d'avoir un suivi très précis et plus facile à transmettre.

Monsieur Gourlan ajoute que le vote porte sur le budget par nature. Il explique qu'il y a deux façons de voter le budget, soit par nature, soit par fonction, de manière tout à fait formelle. La délibération qui va être proposée aux conseillers municipaux est de le voter chapitre par chapitre. C'est un choix. Ensuite, une analyse fonctionnelle peut être réalisée, mais elle permet beaucoup plus difficilement une comparaison d'année en année. Dans la situation particulière comme celle qui vient d'être vécue, il est important de voir le tendancier chapitre par chapitre, et de voir pourquoi la municipalité est obligée de le faire. Reprenant l'exemple de monsieur Jutier, il explique que présenter les charges d'énergie par fonction oblige à les ventiler sur le sport, la culture, et ainsi de suite, noyant ainsi la lecture analytique, en tout cas de la problématique inflationniste très spécifique à l'année en cours. C'est la raison pour laquelle la municipalité a pensé que leur présentation était plus pédagogique. Cependant, il n'est pas interdit d'annexer au vote du budget une analyse fonctionnelle permettant une lecture par politique. En termes de strate, la ville de Rambouillet est à la jonction d'une présentation par nature et d'une présentation par fonction. Dans les communes bien plus importantes, le budget est souvent voté par fonction. Dans les communes bien moins importantes, il est voté par nature.

Madame Matillon cède la parole à monsieur Bernard.

Monsieur Bernard se dit un peu troublé. Le budget est présenté. Or, il dit avoir cru comprendre qu'il s'agissait du point 3. Le budget principal avec les comptes 2022 n'a pas été évoqué. Il demande s'il s'agit du point 3.

Madame Matillon répond que toutes les délibérations sont présentées.

Monsieur Bernard demande si même les résultats de 2022 sont présentés.

Madame Matillon répond par l'affirmative.

Monsieur Bernard indique avoir quelques interrogations par rapport à ce qui a été présenté. Concernant la Place de l'Europe, il dit trouver un peu dommage qu'elle ne soit pas plus décalée. Au vu des difficultés financières de la ville, il serait peut-être plus important de travailler sur le quartier du Bel Air et de la Louvière, qui sont des projets importants de quartier ; la Place de l'Europe n'étant pas forcément essentielle dans la vie des Rambolitains.

Sur la charge de personnel, les calculs, qui ont été exprimés, ont été faits par rapport à une augmentation telle que celle de 2022 à 3,5 %. En 2023, il y aura peut-être aussi une augmentation sur le personnel. Ces éléments sont aléatoires et permettent simplement de positionner des chiffres. En outre, la masse salariale risque de bouger, car la municipalité est soumise à un certain nombre de contraintes. C'est donc un peu particulier.

Madame Desmet annonce que son groupe va s'abstenir pour l'approbation du budget 2022, car ce jour-là, ses représentants avaient quitté la séance du conseil municipal.

Monsieur Bernard indique avoir essayé de trouver un certain nombre d'informations sur les budgets. Il remercie la municipalité pour le cinéma, car il dit s'être posé la question au sujet de ces montants très élevés. Bien que madame le maire l'ait dit, il n'avait pas véritablement intégré le fait qu'il y avait déjà la possibilité de provisionner pour le futur projet.

Monsieur Bernard prononce la déclaration suivante :

« Madame le Maire, comme vous le savez, vos choix budgétaires ne sont pas nos choix. Cela nous amène d'habitude à voter contre, mais pour ce budget 2023, nous allons nous abstenir. En effet, comme nous vous l'avions dit au conseil municipal du mois de mars, nous considérons que le mauvais résultat des finances de la ville n'est pas entièrement de votre responsabilité, mais dû à des éléments internationaux graves avec la guerre déclenchée par la Russie contre l'Ukraine. Si nous avions été à la gouvernance de la ville, nous aurions rencontré les mêmes difficultés de niveau international. Cette guerre, toujours actuelle, a fait surgir pour l'ensemble des pays des problèmes alimentaires, de ressources énergétiques, ce qui induit de l'inflation. Pour amenuiser les effets de l'inflation, des hausses de SMIC, de salaires ont été mises en place. De plus, pour la réalisation de projets pour les habitants, nous passons par l'emprunt bancaire. Cette crise influe bien évidemment sur les taux fixes, qui vont vers la hausse, mais aussi sur les taux variables, qui concernent quelques emprunts de la ville. Cette situation a asséché l'épargne de la ville. Alors, nous comprenons qu'une pause d'investissement sur les projets qui ne sont pas encore démarrés soit faite pour 2023, qu'il est bon d'être attentif aux événements afin d'envisager la reprise des projets en espérant vivement que les crises internationales s'amenuisent. Par contre, nous ne retrouverons pas dans les budgets 2023 la part qui va être allouée au plan que vous avez mis en place dans le cadre de la prévention routière. Vous avez décrit en communication un certain nombre de choses, mais même là, je ne m'y suis pas retrouvé. Pourquoi cette interrogation ? Il y a un an exactement, nous avons sollicité avec l'ensemble de l'opposition la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour du conseil du 13 avril 2022 une question transmise officiellement pour installer un débat et un planning d'actions suite à l'accident mortel du 26 novembre 2021 sur le passage piéton, avenue Gosselin Lenôtre. Une pétition du groupe Générations Rambouillet, signée par 1 000 personnes, a été jointe aux constats de circulation des piétons dans la ville. N'ayant pas eu d'accord, nous avons quitté la salle du conseil pour indiquer notre opposition. Comme vous aviez reçu notre demande, vous aviez, madame le maire, préparé une communication sur ce sujet pour nous dire entre autres : « La sécurité routière et la prévention routière demeurent une priorité du quotidien actée dans le cadre de notre CLSPD, Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance. En termes de réglementation, le stationnement indu sur les trottoirs au détriment des piétons est un vrai problème dont les causes sont parfaitement identifiées. La neutralisation des places de stationnement autour des passages piétons, malgré que cette disposition soit applicable au 31 décembre 2026, nous engagerons dès cette année -donc en 2022- des actions en ce sens, non sans avoir préalablement identifié les endroits à prioriser avec les autorités compétentes. Un audit large pour un plan de circulation et d'aménagement pour mettre les piétons en sécurité. Le plan de circulation et d'aménagement fait déjà l'objet d'un schéma local de déplacement. » En conclusion de cette communication, vous dites : « La problématique de la sécurité routière et de la prévention routière est un vaste sujet qui ne saurait se limiter à deux seules reprises de passage protégé et d'éclairage public. Il s'agit d'un domaine à entrées multidirectionnelles, qui nécessite une approche globale. » Voilà pourquoi nous souhaitons connaître les budgets alloués et les actions que vous menez sur la prévention routière, parce que le samedi 1er avril, un accident de personne a eu lieu au même endroit que celui du 26 novembre 2021. En 2022, à cet endroit, seul le passage piéton a été repeint. Nous demandons à débattre et à participer, en avril 2022, à la mise en place d'un calendrier d'actions sur 2022 et 2023 pour identifier et résoudre les points à fort risque. Vous avez écrit que vous vous engagez dès 2022 à identifier les endroits à prioriser avec les autorités compétentes. Cet endroit ne fait-il pas partie des lieux dangereux de la ville ? Allons-nous enfin nous retrouver, la majorité, l'opposition, les associations concernées par ces problématiques, pour faire partie des autorités compétentes ? Vous avez exprimé, madame le maire, dans votre communication du 13 avril 2002, être désolée que l'opposition ne soit pas restée pour « à tout le moins l'écouter, car la démocratie c'est aussi écouter ce que les élus qui agissent au quotidien ont à dire sur les actions menées. » Si nous ne vous avons pas écoutée, nous vous avons lue. La démocratie n'est pas seulement d'écouter, mais de débattre sur les actions à mener. Après un an perdu, un nouvel accident

*grave, dans les mêmes circonstances, nous interroge. Y a-t-il un plan d'action et des budgets alloués en 2023 pour l'amélioration de la sécurité des personnes dans la ville ? »*

Monsieur Bernard ajoute que lors du conseil communautaire de lundi soir, un fonds d'aide a été alloué au niveau des communes et que Rambouillet a un beau budget. Ce budget peut aussi être utilisé pour améliorer la sécurité des piétons dans la ville.

Madame Matillon dit trouver tout à fait dommage de « surfer » sur des accidents. Elle explique que le samedi 1er avril dès qu'elle a eu connaissance de l'accident, elle s'est rendue sur place avec monsieur Cintrat. L'accident récent n'a rien à voir avec l'accident de l'année dernière, les circonstances étant tout à fait différentes en termes de luminosité, puisqu'il a eu lieu en plein jour, et en termes de météorologie, puisqu'il ne pleuvait pas. Elle souligne que monsieur Bernard ne doit pas faire croire que la municipalité n'a pas avancé depuis le budget de l'année dernière. S'il n'y a pas de ligne fléchée sur la sécurité routière, c'est bien parce que, comme le dit monsieur Bernard, elle est suffisamment importante pour faire partie de tous les projets mis en place par les services techniques, tant sur les travaux quotidiens de voirie que sur les réfections de voirie qui auront lieu durant l'année, et sur le travail réalisé sur les circulations douces. Elle rappelle que la décision de renouveler tout l'éclairage public fait aussi partie de la sécurisation des piétons. Elle ajoute que plus de 300 passages protégés ont été repris dans l'année. Concernant la rue Gosselin Lenôtre, elle rappelle qu'il s'agit d'une départementale. C'est la raison pour laquelle, à la suite du dernier accident, le département a été saisi en vue d'une réunion avec les services de sécurité routière afin de voir les potentiels aménagements pouvant être faits. La ville travaille en vue d'une sécurisation. Cependant, toutes les voiries ne sont pas reprises d'un seul tenant sur une seule année. Elle rappelle également que depuis quelques années, des potelets ont été systématiquement placés au niveau des passages protégés. Or, le nombre de potelets à remplacer par semaine ne cesse d'augmenter. Elle assure que les piétons sont sécurisés. L'état des potelets montre que sans eux, le piéton, qui était présent, risquait sa vie. Elle insiste et dit que la municipalité travaille. Elle rappelle que la plupart des accidents sont dus à des comportements humains. Les passages protégés seront sécurisés au maximum, mais il ne sera jamais possible d'être derrière chaque automobiliste, chaque piéton, chaque cycliste, chaque utilisateur de trottinette. Le maximum est fait. Ainsi, monsieur Bernard ne doit pas dire que rien n'est fait et que la municipalité n'a pas agi du tout. Elle a agi durant la mandature.

Monsieur Bernard précise qu'il ne faut pas se méprendre. Le sujet n'est pas d'essayer de savoir ce qui est fait ou pas. Il relève qu'il n'y a pas de clarté. Il y a véritablement un problème et il dit ne pas arriver à déterminer où est mis l'argent. Il constate que madame Matillon a exprimé dans sa communication, que des montants au niveau des services techniques avaient été alloués aux voiries. Monsieur Bernard dit ne regarder qu'un budget. Sur un budget, il y a 500 k€. Il dit que le coût d'une voirie est connu. Il augmente. Actuellement, le mètre linéaire a doublé par rapport à l'année passée. Il dit ne pas avoir de visibilité. C'est un problème majeur pour les habitants de la ville de Rambouillet. La problématique n'est pas de soulever les voitures contre les piétons, les vélos, etc. Le souci est de voir s'il y a des projets. Or, la seule chose qu'il a relevé, c'est que des passages piétons ont été repeints. Leur emplacement n'a pas forcément été modifié. Il y a des ronds-points près de la clinique vétérinaire. En empruntant le passage piéton, il dit s'être rendu compte qu'il passait derrière un grand panneau de publicité. La voiture qui arrivait ne le voyait pas. Un certain nombre de gestes restent donc à accomplir. L'accident dont il s'agit est un accident grave. La personne n'est heureusement pas décédée, mais elle aura peut-être des séquelles. Or, il y a d'autres accidents de cette nature dans la ville. Il dit chercher à savoir quels investissements sont faits et pourquoi les associations, qui connaissent bien la ville pour s'y déplacer à vélo et à pied, ne participent pas à la réfection des voiries. Il s'agit simplement de faire le nécessaire pour que le financement soit adapté aux vrais besoins. Il dit ne pas rechercher la responsabilité de quoi

que ce soit. Il demande où va l'argent, comment il est investi et s'il est possible de participer aux projets.

Madame Matillon répond que les services de police sont les référents en matière de sécurité routière. Toutes les reprises des passages protégés ont été faites selon la priorisation suggérée par les services de la sécurité routière. Régulièrement, et pas plus tard que lundi, monsieur Cintrat s'est rendu de nouveau sur les lieux de l'accident pour voir avec les services de police ce qui pouvait être envisagé. Or, ce n'est pas si simple. Lorsqu'un équilibre est recherché, encore faut-il ne pas mettre en danger d'autres personnes. C'est très compliqué. La municipalité travaille néanmoins en permanence sur ces sujets avec les services de la police, qui sont les spécialistes et qui sont là pour l'aider. Tous les travaux qui ont été engagés l'année dernière l'ont été avec les services de la police qui connaissent parfaitement la ville. Concernant la sécurisation, elle annonce qu'une mission va bientôt être engagée sur le carrefour Tivoli, dont la reprise est actuellement à l'étude. Ce carrefour, important dans la ville de Rambouillet, vu le trafic piéton, doit être sécurisé. Avec le carrefour de la gare, il représente le plus gros trafic piéton de la ville, car il est emprunté par tous les lycéens. La municipalité travaille. Une somme importante sera affectée pour sécuriser tous les modes de circulation douce sur ce carrefour, c'est-à-dire les vélos et les piétons. La municipalité agit donc.

Monsieur Bernard dit en être conscient. Cette action fait partie de la commission des circulations douces. Il s'agit là d'un aménagement au niveau du territoire pour le futur, qui permettra d'aborder toutes les difficultés pouvant être rencontrées sur le secteur, mais actuellement, dans la ville, un certain nombre d'endroits dangereux demanderaient une attention forte. La commission des circulations douces doit peut-être y participer, faire le nécessaire et voir quels sont les budgets alloués à ces actions. Les déplacements dans la ville sont un sujet très important.

Madame Matillon répond que tous les investissements sont fléchés. A l'occasion d'une commission ou lors d'une communication du maire au conseil municipal, il pourra être fait état de tout ce qui est mis en place en matière de sécurité sur la voirie. Elle cède la parole à monsieur Dos Santos.

Monsieur Dos Santos prononce la déclaration suivante :

*« Comme indiqué le mois dernier, les élus du groupe Générations Rambouillet s'opposent à la hausse de l'imposition sur le foncier de 19 %, ce qui portera le taux communal à 42,47 %, soit une progression de 6,78 points et non 6,78 % comme j'ai pu le dire par erreur, le mois dernier. Cela placera Rambouillet au-dessus de la moyenne de la strate. Si nous prenons en considération l'augmentation par l'État des bases fiscales sur le foncier de +7,1 %, c'est une augmentation de plus 27,4 % de la taxe foncière que les Rambolitains vont subir dans les prochains mois. Pour faire face aux dépenses, vous avez donc fait le choix de ponctionner les propriétaires rambolitains à hauteur de 7,2 M€, une charge qui sera assumée par les seuls propriétaires, qui représentent 53 % des ménages à Rambouillet, dont de nombreux retraités. »*

Madame Matillon confirme que seuls les propriétaires vont être ponctionnés et dit s'interroger sur le responsable de cette situation.

Monsieur Dos Santos répond qu'il lui semble que la taxe d'habitation est compensée. Il ajoute que c'est écrit dans le rapport d'orientations budgétaires.

Madame Matillon précise que la taxe foncière est compensée à la hauteur de la taxe d'habitation qui était perçue en 2018. Or, entretemps, sous la pression très forte, et encore plus forte actuellement, de l'État à construire, des constructions n'ont jamais apporté de contribution à la vie de la ville.

Monsieur Dos Santos poursuit sa déclaration :

*« Nous ne pouvons pas nier que les collectivités subissent l'augmentation du gaz, de l'électricité et qu'elles doivent également assumer l'augmentation conjoncturelle de la masse salariale des fonctionnaires : le point d'indice, la revalorisation du SMIC. Cependant, les tensions sur les énergies fossiles sont connues de longue date. La crise récente n'ayant fait qu'amplifier ce phénomène. Dès lors, le rôle d'une commune et d'une intercommunalité est d'anticiper, de réaliser les efforts d'investissement nécessaires afin de maîtriser au mieux sa facture énergétique. En 2023, sur les 15,6 M€ d'investissement prévus, seuls 31 % sont orientés vers les économies d'énergie. Je dois le reconnaître, le projet CLAE Clairbois explique en grande partie ce taux faible, mais nous tombons à 22,7 % d'investissement sur les économies d'énergie au niveau de l'APCP, dans la période 2022-2026, ce qui est insuffisant pour faire face aux défis que la ville doit relever. Pourtant, avec un minimum d'anticipation, des choix politiques forts et des arbitrages cohérents, des axes d'économies étaient possibles sans dégrader pour autant le fonctionnement. Alors, comment peut agir concrètement notre commune pour faire face à ce défi ?*

*1. En investissant fortement dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables : isolation des bâtiments publics, des écoles, type de chauffage. Rambouillet possède un parc important de bâtiments énergivores. Une rénovation globale de toutes nos écoles serait nécessaire. Des investissements qui donnent accès à des subventions et au fonds vert, actuellement.*

*2. En optimisant les charges à caractère général et en se limitant aux dépenses essentielles de la ville. Une vision à long terme aurait permis d'anticiper le remplacement de l'éclairage public et l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques. Aucun panneau n'a été installé à ce jour sur nos bâtiments publics.*

*3. En mettant en place un tableau de suivi mensuel des consommations énergétiques de nos structures, consultable par tous les habitants.*

*4. En réduisant les charges de personnel, en favorisant les mobilités internes et en mutualisant certains services avec ceux de Rambouillet Territoires. Les économies de la municipalité de 317 k€ ne compensent même pas les nouveaux recrutements, de l'ordre de 536 k€.*

*6. En optimisant nos emprunts. Notre délai de désendettement ne sera que de six ans en 2026, soit en dessous des recommandations, qui sont inférieures ou égales à dix ans.*

*En conclusion, il est impératif de réduire les charges pour récupérer des capacités d'investissement. Il faut changer de braquet et orienter dans le futur 70 % de nos investissements dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables, et consacrer les 30 % restants dans les investissements d'agrément. Aujourd'hui, nous faisons exactement l'inverse. Comme indiqué dans le budget, les charges à caractère général ont progressé de +68,8 %, soit 5 M€ en trois ans, et les charges de personnel ont progressé de +16,2 %, soit 3 M€ en trois ans. Dans la même période, 2020-2023, les achats de prestations de services ont plus que doublé passant de 898 k€ à 1 805 000 € sans que cela ne se traduise par une réduction des charges de personnel. Enfin, les subventions aux associations ont augmenté également de 5,7 % entre 2022 et 2023. » Monsieur Dos Santos précise avoir fait le calcul et considéré toutes les subventions en 2022 et 2023.*

*« Vous avez donc fait le choix de faire peser le poids de ces augmentations intégralement sur les contribuables rambolitains sans réaliser de réelles économies. Au lieu de maîtriser ses charges, la municipalité a préféré augmenter les impôts de façon considérable. Madame le Maire, comme votre prédécesseur en 2014, vous avez fait, en 2020, la promesse de ne pas augmenter le taux d'imposition sur la mandature. Une promesse qui ne sera donc pas tenue une nouvelle fois. »*

Madame Matillon répond qu'en effet, la promesse n'est pas tenue. Elle rappelle le contexte dans lequel ils étaient en 2020. Un contexte budgétaire tout à fait favorable pour la ville de Rambouillet. Elle dit remercier l'équipe précédente d'avoir laissé des finances très saines. En 2020, personne ne pouvait imaginer ce qui allait être vécu en 2022 en matière d'augmentation de l'énergie et d'inflation. Elle dit ne plus prévoir d'amélioration. Rappelant la présentation de monsieur Gourlan, elle souligne que le fonctionnement est réduit de 775 k€. Il ne peut donc être dit que la municipalité ne fait pas d'effort. Elle demande le respect pour les agents et les collaborateurs qui ont travaillé sur le budget pendant des semaines. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le budget a été clos si tardivement. Ils ont fait tous les efforts pour réduire leur fonctionnement au minimum de 10 %. Des économies sont réalisées. La municipalité ne fait pas porter uniquement sur la fiscalité les efforts pour rétablir un budget correct, sain et permettant éventuellement de faire face de nouveau à des aléas. C'est exactement ce qui a été présenté par monsieur Gourlan. En 2022, les finances ont permis d'absorber les dépenses. Elle rappelle qu'en 2021, l'épargne nette était aux alentours de 3,5 M€ et d'un peu plus de 800 k€ en 2022. Si la municipalité n'avait pas eu cette épargne nette en 2021, elle n'aurait pas pu faire face correctement à la crise actuelle. D'autre part, elle dit ne pas être d'accord avec monsieur Dos Santos sur les investissements et ne pas comprendre comment il comptabilise les travaux. Selon lui, le CLAE Clairbois dégrade le pourcentage d'investissement, mais il ne faut pas s'y tromper, le CLAE Clairbois en fait partie.

Monsieur Dos Santos précise que pour cette année, ce n'est pas le problème mais il s'agit des quatre prochaines années. D'autres choix auraient pu être faits.

Madame Matillon répond que les choix ne seraient peut-être pas les mêmes, mais depuis le début du mandat, la municipalité a procédé à la réhabilitation énergétique de l'école d'Arbouville, à la création du CLAE Clairbois, à la réhabilitation de l'école Gambetta. La municipalité est en train de travailler pour la réhabilitation énergétique de l'école Saint-Hubert avec la pose de panneaux solaires. Il ne peut être dit que la municipalité n'a pas agi sur les bâtiments, sans compter les multiaccueils récemment inaugurés, qui, eux aussi, sont des locaux permettant de réaliser de grosses économies. Elle rappelle également que l'éclairage public, qui ne faisait pas partie du programme au départ, va générer des économies d'énergie. Il ne peut donc pas être dit que la municipalité ne fait pas d'effort sur les réhabilitations et sur les économies d'énergie. D'autre part, pour tous les travaux prévus avec le pôle du patrimoine bâti et monsieur Cintrat, elle dit avoir demandé aux services de travailler en priorité sur la mise en place de travaux en vue de réaliser des économies d'énergie avec des changements de radiateurs, la mise en place de thermostats. Ces travaux ne font, en effet, pas partie du tableau des APCP, mais ils seront bien faits. Contrairement aux dires précédents, elle précise avoir demandé que soient abandonnées pour le moment les remises en état de peintures dans les classes pour se focaliser sur les économies d'énergie. Or, ce n'est pas si facile, car tout le monde ne comprend pas qu'une jolie classe ne soit pas refaite plutôt que de lancer d'autres travaux. Elle dit comprendre que l'on ne soit pas d'accord, mais elle souhaite rétablir la vérité par rapport à tous les travaux entrepris.

Monsieur Bernard indique que le débat qui s'est installé répond aussi à la problématique de la sécurité. L'école Saint-Hubert a été évoquée. Or, elle n'est fléchée nulle part. Elle est dans un budget pour les écoles. C'est fort dommage. D'ailleurs, sur un plan politique, il n'est pas bon pour la municipalité de ne pas exprimer les travaux qui sont faits. Pour l'opposition, il s'agit de savoir quels sont les gestes qui sont accomplis. En matière de transition écologique, monsieur Bernard précise que son groupe s'était engagé au moment où ils se sont présentés. Il était inscrit dans les projets de travailler sur cet aspect. Or, il devient primordial. Il souligne que si la municipalité fait des choses sans que l'opposition le sache, elle peut se tromper. L'opposition pourrait participer aussi à mieux comprendre.

Madame Matillon répond que l'école Saint-Hubert fait partie des APCP. Elle est mentionnée à l'avant-dernière ligne. Elle est donc affichée.

Monsieur Petitprez explique que pour l'école Saint-Hubert, la partie photovoltaïque ne fait pas partie du budget communal, car elle est prise en charge à 100 % par le syndicat d'énergie des Yvelines. Elle ne coûte rien à la commune.

Madame Matillon indique qu'en matière de fonds verts, elle reviendra vers monsieur Dos Santos pour lui donner le résultat, car des demandes ont été faites. Le résultat sera extrêmement décevant, mais les services s'attellent à chaque fois à monter les dossiers de demande de subventions. Elle dit regretter qu'il ne s'agisse que d'effets d'annonce peu suivis par des réalités financières pour les collectivités qui déposent les dossiers. Elle ajoute que c'est bien dommage. Lorsque la municipalité prouve à quel point elle a rempli tous les critères, il est quelque peu décevant de voir qu'il n'y a pas le résultat au bout du compte. Certes, des subventions peuvent être annoncées, mais elles sont rarement accordées.

Madame Matillon demande s'il y a d'autres interventions. Elle cède la parole à monsieur Jutier.

Monsieur Jutier relève que l'énergie et l'éclairage public ont été beaucoup abordés. Des expérimentations avaient été évoquées sur l'extinction de l'éclairage public. Il dit avoir encore eu l'occasion de traverser Rambouillet d'est en ouest, au début de la semaine, à 2h15 du matin. Or, à cette heure, tout était complètement éclairé. Il n'y avait bien sûr personne. Depuis le monument américain jusqu'à la sortie en direction de Clairefontaine, le collège, tout était éclairé. Or, il faut faire face à une crise énergétique importante. La situation va perdurer et va peut-être même s'aggraver. Des mesures doivent être prises, qui n'auraient pas été envisagées à un autre moment. Il ne faut pas avoir peur de le faire. De nombreux villages alentour le font. Un peu plus loin, beaucoup de grandes villes le font également. Il n'y a aucun souci à la condition près d'éclairer toujours les passages piétons.

Madame Matillon indique rectifier les propos de monsieur Jutier et répond qu'il est procédé à des extinctions sur les grands parkings et sur les zones d'activités. Certains quartiers n'ont pas pu être éteints ou partiellement éteints, parce que l'éclairage public est ancien et dépend d'un nombre très important d'armoires. Selon l'étude demandée à Enedis, il était plus onéreux d'éteindre pour avoir une certaine cohérence que de laisser l'éclairage public allumé. Cela peut paraître paradoxal, mais c'est ainsi. D'autre part, actuellement, il n'y a pas de régularité, car, encore une fois, l'éclairage public est installé de façon disparate. Or, les zones sous vidéoprotection doivent rester allumées. Comme il n'y a pas de cohérence, le fait d'éteindre éteint aussi les zones de vidéoprotection. C'est la raison pour laquelle certaines extinctions n'ont pas pu être effectuées.

Monsieur Jutier relève que cela signifie que techniquement, il faut attendre le remplacement progressif de l'ensemble des lampadaires pour le faire.

Madame Matillon confirme. Elle explique que le remplacement de l'éclairage public va se faire en deux phases, une première phase cette année et une deuxième phase l'année prochaine.

Monsieur Jutier dit être surpris, car, quelle que soit l'heure de l'extinction, il y a de toute façon une extinction.

Madame Matillon répond que l'extinction est globale et non par section.

Monsieur Jutier dit comprendre que le cœur du problème est de préserver les zones de vidéoprotection.

Madame Matillon confirme. Elle ajoute que certaines zones doivent absolument rester allumées.

Madame Matillon demande s'il y a d'autres questions ou d'autres interventions.

En l'absence de question et ne devant pas être présente au moment du vote du compte administratif, elle annonce quitter la salle en laissant la présidence à monsieur Gourlan.

Sortie de Madame Matillon.

Monsieur Gourlan propose de voter en une seule délibération le compte de gestion du budget principal, le compte administratif du budget principal et l'affectation des résultats, sachant que le compte de gestion et le compte administratif sont conformes après vérification auprès des services de la trésorerie. Il rappelle que le résultat de clôture affecté s'élève à 18,4 M€ avec une clôture des investissements de -5,1 M€ et un solde global de clôture de +13,3 M€. Les restes à réaliser s'élèvent à -3 525 419,42 €. Il propose de procéder à l'affectation des résultats comme suit : sur le compte 002, la somme de 9 756 897,47 € ; sur le compte 1068, 8 632 361,70 € ; et d'inscrire les résultats d'investissements reportés de -5 106 942,28 € à la dépense D 001.

Monsieur Gourlan demande s'il y a des questions ou des remarques.

En l'absence de question, il soumet la délibération au vote.

**Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés** (Abstentions : M. BERNARD, Mme POLO DE BEAULIEU, Mme DESMET, M. JUTIER, M. POULET, M. SCHMIDT, M. DOS SANTOS)

Retour de Mme MATILLON

Madame Matillon cède la parole à monsieur Gourlan pour la présentation des délibérations suivantes.

### **23040626DCM - Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2023.**

Monsieur Gourlan expose que la fixation des taux d'imposition sont les suivants : pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, 21,43 % ; pour le foncier bâti, 42,47 % ; pour le foncier non bâti, 137,99 %.

Madame Matillon soumet la délibération au vote.

**Vote : à la majorité des suffrages exprimés** (Abstentions : M. BERNARD, Mme POLO DE BEAULIEU, Mme DESMET, M. JUTIER, M. POULET, contres : M. SCHMIDT, M. DOS SANTOS)

### **23040627DCM - Vote du budget primitif pour l'exercice 2023 - Budget principal.**

Monsieur Gourlan expose que la section de fonctionnement pour le vote du budget primitif 2023 s'élève à 57 655 086 € et la section d'investissement à 35 901 365 €.

Madame Matillon procède au vote.

**Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés** (Abstentions : M. BERNARD, Mme POLO DE BEAULIEU, Mme DESMET, M. JUTIER, M. POULET, contres : M. SCHMIDT, M. DOS SANTOS)

### **23040628DCM - Attributions subventions et participation communale 2023.**



Monsieur Gourlan explique que la liste des sous-totaux par association a été annexée à la délibération. Il rappelle que pour le CCAS, le montant prévu en 2023 est maintenu constant à 507 k€. Il précise qu'il en est de même pour l'Usine à chapeaux.

Madame Matillon cède la parole à madame Polo de Beaulieu.

Madame Polo de Beaulieu demande que pour le chapitre sur les associations, il serait très appréciable pour les conseillers municipaux de développer tous les acronymes et les sigles, car ils n'en sont pas toujours familiers.

Madame Matillon répond qu'un glossaire des sigles sera prévu.

Madame Polo de Beaulieu se dit étonnée que le Secours catholique apparaisse dans la rubrique « Famille » et pas dans la rubrique « Social ». Elle dit ne pas savoir à quel choix cela correspond.

Madame Matillon répond que le Secours catholique est toujours apparu dans la rubrique « Famille », car, traditionnellement, cette association venait plutôt en aide aux familles, au tout début. Il pourra être rapatrié dans la partie sociale, puisqu'il fait en outre partie du réseau Solidarité, ce qui a du sens.

Madame Matillon demande s'il y a des interventions.

Madame Matillon soumet la délibération au vote.

**Vote : à l'unanimité**

### **23040629DCM - Vote des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) au titre du Budget Principal 2023.**

Monsieur Gourlan explique que les autorisations de programmes et crédits de paiement ayant été décrits précédemment et le tableau étant annexé à la délibération, elles n'appellent pas d'autres commentaires.

Monsieur Bernard dit avoir été agréablement surpris, car les budgets participatifs, qui étaient fléchés à 200 k€, sont passés à 228 k€.

Madame Matillon explique qu'il s'agit de restes à réaliser.

Madame Matillon soumet la délibération au vote.

**Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés** (Abstentions : M. BERNARD, Mme POLO DE BEAULIEU, Mme DESMET, M. JUTIER, M. POULET, M. SCHMIDT, M. DOS SANTOS)

Sortie de M. SCHMIDT

Madame Matillon dit vouloir remercier monsieur Lefebvre, directeur du service Finances, qui était présent, et lui accorder de quitter la séance, car il a beaucoup travaillé sur le budget et de façon très efficace. Avec monsieur Gourlan, elle dit remercier infiniment les services pour leur travail, notamment le service Finances et la direction générale.

### **COMMANDE PUBLIQUE**

### **23040630DCM - Signature de l'accord-cadre relatif à la réservation de berceaux dans des structures d'accueil de la petite enfance.**

Madame Matillon cède la parole à madame Demont.

Madame Demont indique que la durée de l'accord-cadre est de deux ans renouvelable deux fois un an. C'est la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, soit quatre ans. L'entreprise retenue s'appelle « Mes premiers pas ». Elle est sise à Pierres, dans le département 28. L'établissement qui exécutera les prestations est « Lulu Pistache », pour une quantité de 13 berceaux maximum par an. Le coût d'un berceau est de 12 090 € TTC par an et par berceau.

Madame Matillon demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, elle soumet la délibération au vote.

**Vote : à l'unanimité**

Retour de M. SCHMIDT

**23040631DCM - Signature du marché public relatif au balayage mécanique des voies communales et des espaces publics de la ville de Rambouillet.**

Madame Matillon cède la parole à madame Demont.

Madame Demont expose que la ville de Rambouillet a procédé à une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour le balayage mécanique des voies communales et des espaces publics de la ville. La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois un an. La durée maximale de contrat, toutes périodes confondues, est de quatre ans.

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de l'entreprise SEPUR, qui est à Thiverval-Grignon, dans les Yvelines, pour un montant de 75 803 € HT annuel pour la prestation de balayage, et de 129,60 € HT la tonne de déchets traités.

Madame Matillon demande s'il y a des questions. Elle cède la parole à monsieur Bernard.

Monsieur Bernard relève que le matériel permet de réutiliser les eaux de pluie, qui ne sont pas forcément potables. Il dit comprendre qu'il faille nettoyer les rues, mais il demande d'essayer au maximum d'utiliser les eaux de pluie pour ce faire. Il dit avoir rappelé que dans les investissements, il pourrait être assez intéressant d'étudier les récupérations d'eau, car ce problème actuel risque de s'amplifier. À l'instar des serres, le nettoyage des rues consomme une certaine quantité d'eau. Or, les réserves d'eau ne suffisent pas forcément. Il faut multiplier aussi dans la démarche, l'attention portée à l'eau.

Madame Matillon répond que dans le cadre du comité de sobriété énergétique, l'eau est un sujet également pris en compte pour optimiser l'utilisation de l'eau de pluie et éviter les consommations d'eau potable.

Madame Matillon soumet la délibération au vote.

**Vote : à l'unanimité**

**23040632DCM - Signature des accords-cadres à bons de commande relatifs à l'achat de matériels de signalisation verticale routière et de petit mobilier urbain - 2 lots.**

Madame Matillon cède la parole à madame Demont.

Madame Demont expose que la ville de Rambouillet a procédé à une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert, accords-cadres à bons de commande, pour une durée d'un an renouvelable trois fois un an, soit quatre ans. La même entreprise a été retenue pour les deux lots. Il s'agit de CANDELA France, située à Trappes, pour un montant maximum annuel de 60 000 € HT pour le lot 1 : fourniture de matériels de signalisation verticale routière, et pour le lot 2 : fourniture de petit mobilier urbain, pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT.

Madame Matillon demande s'il y a des questions et procède au vote.

**Vote : à l'unanimité**

Sortie de M. GOURLAN

## **AFFAIRES CULTURELLES ET PATRIMOINE**

### **23040633DCM - Egalité des chances - Projet Yes You Can : convention de partenariat entre la ville de Rambouillet et la Mission locale Intercommunale pour le projet artistique YES YOU CAN.**

Madame Matillon cède la parole à madame Caresmel.

Madame Caresmel remercie madame le maire et monsieur Gourlan, car grâce à eux, la mise en place du projet Yes you can peut continuer. C'est, en effet, la deuxième promotion du projet. Elle explique que le projet Yes you can est la promotion de l'égalité des chances auprès des jeunes de Rambouillet. Le projet permet aux jeunes d'accéder à leurs rêves. C'est l'école de la seconde chance. C'est appliquer la citation de Winston Churchill « Tout le monde savait que c'était impossible à faire, puis, un jour, est venu un homme qui ne savait pas et il l'a fait. »

Dans le cadre du projet 2023, la ville de Rambouillet propose de mettre en place une nouvelle convention exceptionnelle avec trois acteurs majeurs de la ville, la Mission locale de Rambouillet, la MJC et le lycée Bascan autour de trois actions pour le soutien aux jeunes Rambolitains et aussi habitants du territoire. Les trois actions sont : la création d'un projet artistique visant à accompagner les jeunes dans leur interprétation. Il s'agit de la création d'une pièce de théâtre, dans le cadre du festival italien ; la création d'un concours d'éloquence, dont le jury de la finale sera composé de personnalités. Le projet est issu d'une idée partagée lors d'une réunion du comité égalité des chances, qui avait reçu l'unanimité. L'idée avait été proposée par monsieur Fockedey, d'où sa responsabilité en tant que chef de projet pour le concours ; enfin le soutien à des projets individuels d'insertion professionnelle en déployant une enveloppe de 15 k€ sous forme de bourse attribuée en fonction des projets. Les trois actions démontrent que la ville continue de croire en la jeunesse en la soutenant, tout comme Patrick Modiano dans son discours du prix Nobel de littérature. Cette convention intervient à la suite de trois autres grandes actions définies en 2022. Dans cette première promotion, il y avait déjà le soutien des projets de jeunes via l'attribution d'une bourse, projet mené avec Catherine Moufflet. Quatre jeunes avaient été choisis, dont deux jeunes pour la création d'un CD, qui sortira au mois de septembre ; l'accès à une formation de designer. Une poétesse, qui écrit et compose à la MJC et qui aide aussi les jeunes de la MJC, a pu accéder ainsi à sa formation ; un jeune, qui avait une maîtrise en histoire, est désormais chaudronnier grâce à la municipalité qui a financé sa formation. Il y avait le projet artistique, qui a permis à 25 jeunes de faire un spectacle dans différents lieux des Yvelines et en France. Les Missions locales leur demandant d'intervenir, ils sont actuellement en tournée. Ils démontrent qu'il est possible d'accéder à ses rêves, puisqu'ils ont été sélectionnés pour le Festival d'Avignon. Enfin, un

concours scientifique avec le lycée Bascan s'est décliné en concours contre les stéréotypes. Ces projets démontrent aux jeunes que malgré leur souffrance, la vie de Rambouillet est et sera toujours là pour les accompagner dans leur volonté d'accéder à leurs rêves. Madame Caresmel remercie le comité égalité des chances, la Mission locale, la MJC et le lycée Bascan pour leur confiance. Elle remercie également les services de la ville qui permettent de mettre en place ces trois actions.

Madame Matillon demande s'il y a des questions et procède au vote.

**Vote : à l'unanimité**

Retour de M. GOURLAN

## **COMMERCE ET ARTISANAT**

### **23040634DCM - Marchés forains : révision du tarif des droits de place**

Madame Matillon cède la parole à madame DEMONT.

Madame Demont rappelle le contexte de l'augmentation des prix de l'électricité et de l'inflation. Cette situation a eu pour conséquence d'impacter également les marchés et les fêtes foraines de la ville, principalement au travers des prix de la collecte, du traitement des déchets, et de l'électricité que la ville fournit aux commerçants. Elle dit avoir interrogé la Fédération des marchés de France sur le niveau des droits de place actuels de Rambouillet et sur leur augmentation. La Fédération des marchés de France a indiqué que les tarifs des marchés de Rambouillet sont actuellement légèrement inférieurs à ceux pratiqués en région Île-de-France. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018, date de la dernière augmentation des droits de place des marchés et fêtes foraines, et le 31 décembre 2022, l'évolution de l'indice des prix cumulés est de l'ordre de 4,70 %. Afin de répartir le coût des augmentations de l'énergie entre la ville et les commerçants, pour protéger les finances de la ville sans mettre pour autant en difficulté les commerçants du marché, dont le rôle est essentiel dans la vitalité du centre-ville de Rambouillet, la municipalité souhaite augmenter le niveau des droits de place sur les marchés et fêtes foraines de 4,5 %. Cela semble raisonnable compte tenu de l'inflation constatée depuis la dernière mise à jour des tarifs. Madame Demont dit avoir réuni les représentants des commerçants, qui ont émis un avis favorable à l'augmentation de 4,5 %. Ils comprennent tout à fait, voire ils s'y attendaient. Ils ont également dit qu'ils appréciaient beaucoup la démarche de la municipalité de limiter l'augmentation à 4,5 % pour les protéger. Les augmentations sur les autres marchés franciliens, en moyenne de 8 %, ont été confirmées par le prestataire de la ville. L'augmentation s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> mai.

Madame Matillon demande s'il y a des questions et procède au vote.

**Vote : à l'unanimité**

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **Suppression circuits scolaires**

Madame Matillon informe les conseillers municipaux que dans le cadre des économies de budgets nécessaires à la ville, la commission vie scolaire a optimisé les dépenses du service scolaire sans dégrader le niveau de service aux familles.

La commission vie scolaire s'est penchée sur les circuits scolaires intra-Rambouillet et propose de diminuer le nombre de circuits scolaires, sous la présidence de madame Ricart, pour

améliorer la qualité d'accueil des garderies du matin. Il faut, en effet, offrir une alternative à certains parents entre les parents, les maternelles et les élémentaires. Actuellement, la ville compte cinq circuits scolaires pour un coût total par année scolaire de 112 523 €, et pour lesquels les recettes s'élèvent à 15 208 €. Il a été choisi de supprimer trois circuits, les circuits numéro 3, numéro 5 et numéro 6, représentant une économie de 46 942 € pour l'année scolaire, à partir du 4 septembre 2023. Sur l'année scolaire en cours, l'économie sera forcément moindre. Le circuit numéro 3 concerne, pour l'année scolaire en cours, huit enfants inscrits, mais les inscriptions ne correspondent pas forcément à l'utilisation des circuits scolaires. Sur les circuits numéro 5 et numéro 6, la distance couverte entre deux arrêts va de 600 m à 800 m. Madame Matillon relève que l'activité physique est plutôt à promouvoir dans ce cadre. Cette décision vise à faire des économies, mais il est question également d'environnement. Il ne paraît pas raisonnable à la municipalité d'utiliser des bus à l'intérieur de la ville pour si peu d'enfants et des circuits aussi courts. Le moment est venu de prendre le sujet en main.

Madame Matillon cède la parole à madame Polo de Beaulieu.

Madame Polo de Beaulieu dit ne pas avoir participé à la commission vie scolaire. Elle demande s'il a été pensé au système Pédibus.

Madame Ricart répond que lors de la présentation de la suppression des circuits scolaires, le système Pédibus a été évoqué dans les écoles. Cependant, la municipalité ne peut pas prendre la responsabilité d'organiser les pédibus, car il faut mettre un agent de la municipalité à disposition. Les parents et les écoles doivent s'organiser entre eux. Par ailleurs, la distance n'est pas de 800 m, mais de 600 m. Parmi les trois circuits, l'un est de 600 m. Les autres circuits concernent très peu d'enfants. Les parents ont dit qu'ils allaient évoquer le sujet entre eux pour certains enfants, mais l'annonce de la fermeture des circuits scolaires n'a pas posé de souci particulier.

Madame Matillon rappelle qu'une modification va intervenir au niveau des garderies avec la séparation entre les écoles maternelles et écoles élémentaires, d'où une offre de garderie optimisée, un agent étant libéré de ce fait.

Madame Christienne relève que la ville de Waterloo a mis en place le dispositif Pédibus pour un coût extrêmement élevé. Finalement, tout a dû être démonté pour un coût encore plus élevé. Le dispositif Pédibus n'a donc jamais fonctionné.

Madame Matillon précise que sur le territoire, la ville de Chevreuse avait mis en place un dispositif Pédibus et a été obligé de l'arrêter également. Il s'avère que le dispositif Pédibus n'est pas forcément très efficace.

### **Prix de l'Europe**

Madame Matillon annonce une autre communication au sujet du prix de l'Europe. La ville de Rambouillet est présélectionnée à un prix créé en 1955 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le prix de l'Europe est la plus haute distinction de l'Assemblée parlementaire. Ce prix récompense chaque année, les communes pour leur engagement vers l'Europe à travers les jumelages, les événements européens ou encore les actions de solidarité. Madame Matillon se dit très heureuse de cette reconnaissance, car Rambouillet est la seule commune française retenue cette année. Elle concourra entre autres avec la ville ukrainienne d'Odessa. Elle informe les conseillers municipaux que la ville de Rambouillet a déjà obtenu le diplôme européen, le drapeau d'honneur et la plaquette d'honneur pour son engagement en faveur de l'Europe. Le prix serait donc la consécration de longues années

d'engagement et de reconnaissance à l'international. Madame Matillon dit qu'elle tiendra les conseillers municipaux informés des résultats. Elle remercie chaleureusement sa collègue élue chargée des jumelages, madame Christienne, pour son travail exceptionnel remarqué par les villes amies.

### **Elections sénatoriales**

Madame Matillon annonce que le vendredi 9 juin se tiendra un conseil municipal exceptionnel afin de procéder à la désignation des délégués des conseils municipaux et des délégués suppléants. La date est imposée.

Madame Matillon rappelle que le vote pour les élections sénatoriales est obligatoire. Tous les conseillers municipaux de la ville de Rambouillet votent.

Madame Matillon expose que le conseil municipal va procéder à la désignation des délégués et de leurs suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs prévue le dimanche 24 septembre 2023. La commune de Rambouillet doit procéder à la désignation de 35 délégués et de neuf suppléants. Les délégués dans les communes de 9 000 à 29 999 habitants sont tous les conseillers municipaux en fonction.

Madame Matillon précise que les conseillers municipaux sont délégués de droit.

Les conseillers municipaux également détenteurs d'un mandat de député, sénateur, conseiller régional ou conseiller départemental ne peuvent être désignés délégués par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent. Ces élus participent néanmoins à la désignation des délégués et des suppléants. Les remplaçants sont désignés par le maire sur proposition de l'élue intéressé. La désignation est de droit. Le maire ne peut refuser la personne qui lui est présentée. Cette désignation intervient obligatoirement avant l'élection des suppléants.

Conditions à remplir pour être délégué remplaçant ou suppléant :

Pour être délégué, remplaçant ou suppléant, il faut avoir la nationalité française, disposer de ses droits civiques et politiques et être inscrit sur la liste électorale de la commune. Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers peut présenter une liste de candidats aux fonctions de suppléant. Les listes peuvent être complètes ou incomplètes (neuf noms ou moins) et doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes sont déposées auprès du maire via le secrétariat général pour une séance de conseil municipal exceptionnel le 9 juin 2023. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin. Aucun autre mode de déclaration de candidature, que ce soit par voie postale, télécopie, messagerie électronique, n'est admis.

Les opérations de désignation des délégués suppléants, l'élection des délégués, des suppléants, sont considérées comme une délibération de droit commun et les règles de quorum doivent être respectées. Le bureau électoral est présidé par le maire ou à défaut par les adjoints et les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau et comprend en outre les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres du conseil municipal les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin. Un conseiller municipal empêché peut donner un pouvoir écrit à un autre conseiller. Le bureau électoral est composé le jour du scrutin. Un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner un pouvoir écrit à un autre conseiller municipal de son choix de voter en son nom.

En ce qui concerne le déroulement du vote, le vote se fait sans débat, au scrutin secret. Le secrétaire de séance assure la rédaction du procès-verbal, mais ne prend pas part aux délibérations du bureau électoral. Dès que le président du bureau électoral a déclaré le scrutin

clos, les votes sont dépouillés par les membres du bureau électoral en présence des conseillers municipaux. Le bureau électoral possède immédiatement au recensement des bulletins.

Validité des bulletins :

Les bulletins manuscrits sont valables. Les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction, sans radiation et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Proclamation des résultats :

Les délégués suppléants sont élus au scrutin de liste proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. La liste des délégués suppléants de Rambouillet comprendra donc les délégués titulaires de droit, qui sont les membres du conseil municipal en exercice au 9 juin 2023 ; le délégué remplaçant, monsieur Thomas Gourlan, conseiller régional ; le délégué remplaçant de Madame Clarisse Demont, conseillère départementale ; les neuf délégués suppléants élus.

Madame Matillon propose d'envoyer la note aux conseillers municipaux pour plus de clarté. Deux dates sont à retenir :

Le 9 juin, un conseil municipal extraordinaire aura lieu comportant le seul point des élections sénatoriales à l'ordre du jour. Malgré le vote et le dépouillement, il sera court. Il aura lieu à 19 heures, car les services doivent fournir immédiatement après les résultats à la préfecture. Telles sont les contraintes administratives.

Le dimanche 24 septembre, les élections sénatoriales auront lieu, avec une obligation de vote pour les conseillers municipaux. Les dérogations sont extrêmement pointilleuses. En gros, une dérogation peut être accordée pour un problème de santé sur présentation d'un certificat médical. Malgré ces restrictions, Madame Matillon explique que la ville doit quand même avoir des délégués et neuf suppléants pour l'ensemble du conseil municipal. Elle ajoute que le dimanche, le premier tour du scrutin aura lieu le matin. S'il y a un deuxième tour, il aura lieu l'après-midi. Elle précise que les élections se dérouleront à Versailles.

Monsieur Jutier demande pourquoi neuf délégués doivent être élus pour Rambouillet, alors que deux conseillers municipaux ne peuvent pas être élus.

Madame Matillon répond que les deux conseillers municipaux, qui sont sur un autre mandat, sont remplacés d'emblée. Il y aura neuf suppléants en cas d'impossibilité. Même si c'est obligatoire, il est prévu un certain pourcentage de suppléants en fonction du nombre de conseillers.

## **Santé – le projet du nouvel hôpital**

Madame Matillon prononce la déclaration suivante :

*« Comme vous le savez, la santé n'est pas une compétence communale. Il est important de le rappeler pour éviter tout quiproquo et comprendre que les déserts médicaux qui frappent l'hexagone trouvent leur fondement dans des choix plus profonds et lointains menés au niveau gouvernemental, il y a déjà plusieurs décennies. Quoi qu'il en soit, la ville de Rambouillet, dont la majorité municipale actuelle compte plusieurs professionnels de santé au sein de son équipe, a souhaité œuvrer en faveur d'une offre de santé sur le territoire davantage qualitative et tournée vers l'avenir. Parmi son engagement, nous retrouvons le travail entrepris dans le but de la construction d'un nouvel hôpital moderne qui satisfera les besoins des Rambolitains et l'ensemble des habitants du territoire. Un défi osé, mais dont la première partie est déjà atteinte lorsque l'on sait que les autorités ont fait confiance à la ville de Rambouillet pour ce projet d'ampleur et si précieux pour la santé. Je peux enfin informer le conseil municipal et les*

Rambolitains que le projet du nouvel hôpital prendra place sur l'actuel site de Smart City. En effet, l'établissement public foncier d'Île-de-France a racheté l'emprise foncière pour la destiner au nouvel hôpital. Bien sûr, ce projet dépend avant tout des autorités de santé, mais l'acquisition par l'EPFIF est une étape cruciale et la vie de Rambouillet continuera d'accompagner ce projet jusqu'à la dernière étape pour le bien de tous. Cette bonne nouvelle pour l'ensemble des Rambolitains est aussi l'occasion de rappeler que la ville de Rambouillet a récemment mis à disposition de la communauté professionnelle territoriale de santé, autrement appelée CPTS, un local à titre gracieux. Pour rappel, la CPTS est un dispositif regroupant le personnel de santé du territoire et permettant une meilleure coordination entre les différents professionnels de santé ainsi qu'une structuration du parcours de santé pour les patients. À ce titre, je souhaite que la ville cultive sa relation étroite avec la CPTS pour que celle-ci travaille efficacement en synergie avec la ville de Rambouillet dans l'intérêt des Rambolitains et bien sûr en lien avec Rambouillet Territoires. Pour le reste, la municipalité ne peut qu'appeler les décideurs à faire en sorte que le nombre de médecins augmente suffisamment pour répondre humainement aux besoins des territoires partout en France. Avant de penser locaux, nous avons besoin de médecins. C'est sûr qu'étant moi-même professionnelle de santé, ainsi que plusieurs collègues élus, la municipalité est très portée sur la santé. On sait la demande de centres de santé, mais ce dispositif, malgré les informations relayées régulièrement aux citoyens, n'est pas la solution adéquate. D'ailleurs le centre de santé de Houdan connaît un déficit très important. En revanche, avec tout un travail lancé par la CPTS au travers de différentes initiatives, dont la demande auprès des tutelles CPAM et ARS de salarier elles-mêmes des médecins, mais aussi l'expérimentation d'un système mobile de télé-médecine permettant aux infirmiers d'établir une consultation à domicile en lien avec le médecin traitant qui, lui, est à son cabinet, nous espérons prochainement un renforcement nécessaire de l'offre de soins actuels. La CPTS sait qu'elle peut compter sur notre soutien. L'hôpital est une nouvelle extraordinaire, qui rassurera énormément de Rambolitains et d'habitants du territoire, mais également des professionnels de santé, qui pourraient désirer s'installer sur notre ville. Un tel hôpital pour une ville de moins de 30 000 habitants, c'est une chance. »

## **DÉCISIONS DU MAIRE**

Madame Matillon demande aux conseillers municipaux s'ils ont consulté les décisions du maire et s'ils ont des questions. Tout étant clair, elle annonce passer aux questions.

## **QUESTIONS ORALES**

### **Question orale n°1 du groupe Rambouillet en commun – madame Desmet**

« Qu'en est-il des travaux de consolidation de la maison de retraite près de l'hôpital ? »

### **Réponse de madame MATILLON**

« Madame la conseillère municipale, votre question me permet de préciser que dans le projet du nouvel hôpital, l'EHPAD est bien conservé à l'endroit où il se trouve, puisqu'il est en centre-ville et qu'il est important de pouvoir laisser nos résidents proches du centre-ville. Mon prédécesseur a, en effet, été amené à prendre un arrêté de sauvegarde le 18 septembre 2019 à la suite de désordres structurels constatés sur l'immeuble de l'EHPAD des Patios d'Angennes situé 38, rue Ferdinand Dreyfus. Des travaux de sécurisation et d'étayage ont ensuite été mis en œuvre afin de sécuriser le bâtiment. La direction de l'hôpital m'a informée que le projet de



*rénovation, qui avait pris du retard du fait de la période de Covid, avance. La procédure d'appel d'offres est en cours. Elle devrait permettre un début des travaux en septembre 2023. Ils devraient durer environ 11 mois et être réalisés en site occupé. Cela signifie que les résidents pourront rester dans leur logement tout au long des travaux, ce qui est médicalement préconisé. Des dispositions seront naturellement prises avec le corps médical pour limiter les nuisances et les résidents seront tenus informés de manière permanente de l'évolution de ce dossier par l'hôpital. »*

Madame Desmet demande si le centre antidouleur, qui n'est pas très loin de la chapelle et qui dépend un peu de l'hôpital, va rester également.

Madame Matillon répond par la négative. Le centre antidouleur fait partie des services de l'hôpital. Seul l'EHPAD reste.

### **Question orale n°2 du groupe Rambouillet en commun – monsieur Poulet**

*Monsieur Poulet demande si dans le cadre de la vente du site de Smart City, il est exact que les entreprises et les associations actuellement hébergées ont une clause d'usufruit de 30 mois à compter de 2023 ? Quel est votre programme d'hébergement futur pour ce tissu industriel et associatif.*

### **Réponse de madame MATILLON**

*« Monsieur le conseiller municipal, vous me posez la question sur l'éventualité d'un programme d'hébergement des associations actuellement accueillies à Smart City. Comme vous le savez, la ville mène une politique active d'accompagnement du tissu associatif depuis plusieurs décennies par l'octroi de subventions ou par la mise à disposition de locaux, lorsque cela est possible. Si nous contrôlons naturellement l'utilisation des subventions versées, nous sommes néanmoins attentifs au respect de la liberté de gestion de chaque association. Ainsi, à l'exception de la SMR, dans tous les cas précités, c'est-à-dire toutes les associations que vous aviez indiquées comme l'usine à chapeaux, etc., la location des locaux s'est faite sans intervention directe de la ville. À ma connaissance, les associations bénéficiant de locaux au sein de Smart City ont contracté des baux précaires dans la perspective de la vente du site, déjà prévue. Je rappelle qu'avant même que l'EPFIF se rende acquéreur, le site était déjà en vente. Ainsi, quoi qu'il arrive, les associations ou les sociétés qui y sont hébergées auraient dû déménager. Nous restons bien évidemment, par l'intermédiaire de ma collègue, Leïla Youssef, en lien et à disposition des associations pour les accompagner dans la mesure du possible dans la recherche d'équité, puisque comme vous le savez, le tissu associatif de Rambouillet dépasse les 300 associations et que nous n'avons pas de locaux pour chacune d'entre elles. Une étude sera menée au fur et à mesure. »*

Monsieur Poulet dit que de nombreuses associations occupent une position importante par rapport aux habitants. Il demande si une réflexion globale pourrait être menée pour trouver une solution pour toutes ces entreprises et associations.

Madame Matillon répond que c'est toujours possible, mais cela implique des constructions. Elle rappelle qu'il ne lui paraît pas judicieux de créer un énorme pôle associatif dans lequel toutes les associations seraient hébergées, car des risques pouvant exister, il ne faudrait pas que la ville se retrouve une fois de plus avec toutes les associations à reloger. Elle dit penser à l'expérience avec le Nickel lorsqu'il a été fragilisé et pour lequel la ville a dû prendre un arrêté de péril. Il a fallu relocaliser de façon urgente toutes les associations. Cela se fera au fil de l'eau. Elle rappelle encore une fois qu'avec 300 associations sur une commune comme Rambouillet, il est illusoire de penser que la ville peut accueillir chacune de ces associations

dans un local déterminé. La municipalité travaille aussi, avec Leila Youssef, à la mutualisation. Cependant, du côté associatif, la mutualisation est loin d'être approuvée.

Madame Youssef précise qu'à part la SMR, la ville n'a pas à intervenir pour toutes les associations. Il est assez difficile de loger la SMR, car il y a des contraintes particulières.

Monsieur Poulet demande ce qu'est la SMR.

Madame Youssef répond qu'il s'agit de la Société Musicale de Rambouillet. C'est l'harmonie qui intervient beaucoup dans les festivités et qui participe énormément aux animations de la ville. Elle est d'autant plus importante pour la municipalité que c'est une ancienne association. Par contre, il est assez difficile de la reloger. Elle dit espérer que le projet de la Louvière va pouvoir avancer pour eux. Par contre, il est d'ores et déjà proposé à de nombreuses associations de se mutualiser. S'il y a cinq associations de photographie, il est impossible de toutes les loger. Une mutualisation leur est donc proposée. Par ailleurs, des associations se sont installées à Smart City tout simplement parce qu'elles ont des salariés et une activité qui leur rapporte de l'argent. En fonction de leur budget annuel, la ville ne va donc pas prendre forcément en charge leurs dépenses.

### **Question orale n°3 du groupe Rambouillet en commun – madame Polo de Beaulieu**

*« Si le projet immobilier de la Giroderie (250 logements) se réalise malgré les réserves émises par le collectif « Giroderie au Vert », à combien évaluez-vous le nombre d'enfants qui seront inscrits dans les crèches aux capacités limitées ? Même question pour les écoles avoisinantes qui font déjà face à des problèmes pour accueillir correctement les enfants à la cantine, avec parfois trois services. Comment envisagez-vous de régler ces problèmes ? »*

### **Réponse de madame MATILLON**

*« Madame la conseillère municipale, la ville de Rambouillet anticipe bien évidemment la croissance de ses besoins en matière de services publics et d'infrastructures au regard de son évolution démographique. Le pôle Famille et la direction de l'urbanisme se rencontrent régulièrement pour estimer l'évolution des besoins nécessaires à nos concitoyens afin d'anticiper de potentielles évolutions de la carte scolaire, en lien avec l'inspection de l'Éducation nationale, bien entendu. S'agissant plus particulièrement de la petite enfance, nous avons inauguré de nouveaux équipements rue Sadi Carnot, après la rénovation de la crèche, place de l'Europe, à la Clairière. La Commission Petite enfance, qui s'est réunie mardi dernier, avait ainsi pu répondre à 76 % des besoins en 2022. Ce taux est très élevé au regard des villes comparables à la nôtre. Les Rambolitains peuvent aussi s'appuyer sur la présence dans notre ville d'assistantes maternelles agréées par le département et par d'autres crèches privées. Les familles qui s'installeront dans les nouveaux logements de la ville pourront donc bénéficier de la compétence du service Petite enfance du pôle Famille. En ce qui concerne l'accueil dans les écoles, les logements dépendront bien des écoles du quartier de la Louvière, qui seront à même de les accueillir dans ces écoles tout comme dans les équipements périscolaires. Avec l'Éducation nationale, la ville a déjà géré plusieurs fluctuations importantes du nombre d'élèves sur ses écoles, sans difficulté particulière. Je précise à ce sujet que je défends auprès de l'État une croissance raisonnable à l'inverse de ce qui nous est demandé actuellement pour préserver l'équilibre de Rambouillet et ne pas surcharger les services en place en assurant la corrélation entre le développement de la ville et les services à la population, ainsi que le sujet des mobilités, bien entendu. Le travail actuel sur le PLU va d'ailleurs dans ce sens. »*

Madame Polo de Beaulieu demande combien il y aurait d'enfants en plus.

Madame Matillon indique ne pas avoir cet élément de réponse. Théoriquement, le nombre d'enfants est de 0,30 par logement. Il s'agit d'enfants de tous les âges. Aussi, les écoles ne sont pas les seules concernées. Il y a aussi les crèches, les maternelles, les élémentaires, les collèges, les lycées et l'enseignement supérieur.

Monsieur Bernard dit avoir cru comprendre qu'une réflexion était actuellement menée au niveau de l'État sur des plans avec une visibilité à trois ans pour les évolutions scolaires et la fermeture ou l'ouverture de classes. Il demande si ce type de demande a été formulé par l'État ou si ce n'est pas encore mis en place. Ce serait une bonne logique pour l'État et pour les communes, que de savoir, sur une période assez longue, comment les effectifs évoluent. Il dit avoir eu l'information, mais ne pas savoir si c'est véritablement mis en œuvre.

Madame Matillon répond que pour le moment, c'est à l'état de réflexion.

Madame Matillon laisse la parole à monsieur Dupressoir.

Monsieur Dupressoir confirme que la réflexion vient de débiter. Actuellement, il y a des réunions entre l'Éducation nationale, madame l'inspectrice, les services du pôle Famille et prochainement avec le service de l'urbanisme pour établir des prévisions jusqu'à trois ans. Les discussions sont lancées. Dès lors que des programmes sont vendus, par le biais des promoteurs, la municipalité essaie de savoir quelle est la population pour anticiper ce genre de chose. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle une classe est disponible actuellement à l'école maternelle de la Louvière. La municipalité la conserve. Elle ne veut pas l'aménager justement en prévision de la Giroderie. Les services travaillent déjà sur le sujet.

Madame Matillon ajoute que ces plans impliquent un questionnement pour l'Éducation nationale. Plus que les ouvertures de classes, les enjeux de fermeture de classes sont très prégnants par rapport au manque d'enseignants. Là où une négociation était possible pour essayer de ralentir une fermeture, il a été signifié à la ville que pour la rentrée prochaine, l'attention serait portée en fonction du nombre d'enseignants que le ministère aurait à mettre face aux enfants.

Monsieur Dupressoir précise qu'actuellement, la natalité est en baisse. Il dit avoir participé la veille à une réunion de tous les maires adjoints à l'éducation des Yvelines. La baisse de la natalité est constatée dans toutes les villes, la plus catastrophique étant Montigny-le-Bretonneux, qui était une ville nouvelle, et dont les loyers et l'immobilier ont fortement augmenté au mètre carré. Actuellement, Montigny-le-Bretonneux compte 27 écoles, alors qu'à Chatou, pour la même population, il n'y a que 16 écoles. À ce jour, Montigny-le-Bretonneux compte plus de 27 classes non occupées. Le même constat est fait un petit peu partout, surtout dès lors que le prix de l'immobilier est assez important.

Monsieur Bernard relève que le sujet rejoint celui de la communauté d'agglomération. Sur le territoire, il est extrêmement important d'avoir des possibilités d'accueil des jeunes couples avec des enfants de façon à avoir des infrastructures cohérentes. A priori, des programmes de logement sociaux se développent : Providence, Motte, la Giroderie. La rue des Éveuses apparaît aussi. Si le nécessaire est fait, à l'aide des projections qui sont faites, la ville doit être capable de mesurer au mieux et d'avoir le poids nécessaire vis-à-vis de l'Éducation nationale par rapport à nos besoins.

Madame Matillon acquiesce.

### **Question orale n°1 du groupe Générations Rambouillet**

Monsieur Schmidt annonce retirer la question portant sur un accident de circulation impliquant un piéton, madame Matillon ayant répondu en début de séance.

Madame Matillon acquiesce. Néanmoins, elle donne quelques nouvelles sur l'état de santé de l'accidenté qui était rassurant, dimanche matin. Concernant les enquêtes, elle dit ne pas avoir les résultats, car elles sont uniquement judiciaires et policières.

Madame Desmet demande s'il est possible de prévenir les habitants lors de la pulvérisation effectuée dans le cadre du traitement des chenilles processionnaires. Ces pulvérisations sont impressionnantes. Ne connaissant pas le type de produit, elle demande s'il est toxique pour les oiseaux, car il y a de nombreux niochirs.

Madame Matillon répond que le produit utilisé n'est pas toxique.

Madame Desmet dit avoir vu deux policiers avec deux vélos rouges. Elle dit trouver cela génial et en avoir parlé à Monsieur Cintrat. Pour elle, une police de proximité est une police à vélo. Elle demande s'il y aura plus que deux vélos bientôt.

Madame Matillon répond qu'ils sont trois.

Madame Desmet relève que cela entraîne une réduction des dépenses de carburant. Elle dit les avoir vus à deux reprises. Chaque fois, ils sont occupés et très actifs dans leur service.

Madame Matillon répond qu'ils sont en effet très actifs. La police municipale est très active. Elle précise que les policiers font des patrouilles à vélo, mais ils ne font pas toutes les patrouilles à vélo, parce qu'ils font aussi partie du plan Vigipirate avec la police nationale. Ainsi, à certains moments, ils doivent se déplacer tout de même en véhicule.

Madame Desmet demande s'il est envisagé d'en mettre un peu plus sur la ville de Rambouillet.

Madame Matillon répond par la négative, car sur les deux brigades dont elle dispose, l'une d'entre elles doit être motorisée. C'est la raison pour laquelle il y a trois vélos.

Madame Desmet souligne qu'à la Louvière, ils sont très efficaces. Elle dit ne pas savoir ce qu'il en est dans les autres quartiers.

Madame Matillon répond qu'ils sont efficaces dans tous quartiers de la ville.

Madame Matillon remercie les conseillers municipaux et leur souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22h44.

Le maire,

Les secrétaires de séance,

Véronique MATILLON

Augustin REY

Jean-Luc BERNARD

## Liste des décisions du maire

Numéro	Date	Organisme	Objet de la décision
<a href="#">23030754DMDG</a>	07/03/2023	Préfecture des Yvelines	Décision de présenter un dossier de demande de subvention à la préfecture des Yvelines dans le cadre du Fonds Vert 2023 pour les travaux de rénovation et de modernisation des équipements d'éclairage public et de signalisation lumineuse et tricolore, d'un montant de 746 000 €, La décision N°23022049DMDG du 20 février 2023 est annulée.
<a href="#">23030955DMRH</a>	09/03/2023	BCL FORMATION	Décision de signer la convention pour la prestation de formation « Formation CCPCT». La session sera facturée pour un total de 3 325€ TTC conformément à ladite convention.
<a href="#">23031056DMCP</a>	10/03/2023	ATELIER XAVIER LAUZERAL SARL, BRPR SARL, ALPHAVILLE SAS, GRAND PARIS AMENAGEMENT EPIC, OGI SAS et ECO+CONSTRUIRE SAS	Décision d'attribuer le marché au groupement pour l'étude de faisabilité pour la reconversion du site de l'hôpital de Rambouillet, pour un montant de 114 200,00 € HT.
<a href="#">23031357DMVA</a>	13/03/2023	Monsieur Benoit BOURREAU	Décision de signer une convention de location pour un immeuble sis 1 rue de Clairefontaine à Rambouillet. La présente location est consentie pour trois ans, à compter du 1er avril 2022, moyennant un loyer mensuel de 500 €.
<a href="#">23031558DMPF</a>	15/03/2023	CAF des Yvelines	Décision de signer une convention d'objectifs et de financement au titre du soutien au BAFA, BAFD et séjours vacances, pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2025.
<a href="#">23031559DMPF</a>	15/03/2023	CAF des Yvelines	Décision de signer une convention d'objectifs et de financement au titre du soutien au pilotage de projet – chargé de coopération CTG, pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2025.

<a href="#">23031560DMPF</a>	15/03/2023	CAF des Yvelines	Décision de signer une convention d'objectifs et de financement relative à l'avenant à la convention bipartite « lieux d'accueil enfants-parents LAEP » - Bonus territoire CTG, pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.
<a href="#">23031561DMPF</a>	15/03/2023	CAF des Yvelines	Décision de signer une convention d'objectifs et de financement relative à l'avenant à la convention bipartite établissement d'accueil du jeune enfant Eaje - Bonus territoire CTG, pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.
<a href="#">23031562DMPF</a>	15/03/2023	CAF des Yvelines	Décision de signer une convention d'objectifs et de financement au titre de l'avenant prestation de service – Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), extrascolaire, périscolaire, accueil adolescent – Intégrant un montant plancher de « Bonus Ctg », pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2025.
<a href="#">23031563DMRH</a>	15/03/2023	NV Formation	Décision de signer la convention de formation pour les prestations de formation « AIPR opérateur – encadrant - concepteur ». La session sera facturée pour un total de 980€ TTC conformément à ladite convention, soit un total de 3 680€ TTC pour les 4 sessions.
<a href="#">23031664DMLL</a>	16/03/2023		Décision du maire d'adopter les tarifs applicables à l'offre cinématographique proposée par le Pôle culturel La Lanterne en salle Le Dily à compter du 20 mars 2023
<a href="#">23031765DMLL</a>	17/03/2023	APAVE CONSTRUCTION	Contrat de vérification des installations de sécurité incendie du Pôle Culturel La Lanterne
<a href="#">23032166DMCP</a>	21/03/2023	SAS SAML	Décision du maire d'attribuer le marché à l'entreprise SAS SAML à Grigny, pour la location avec maintenance d'une balayeuse 4 m3 sans chauffeur, pour un montant de 190 080,00 € HT

<a href="#">23032167DMPF</a>	21/03/2023	Usine à Chapeaux, Maison des Jeunes et de la Culture	Décision de signer une convention d'un montant de 475,00 € TTC.
<a href="#">23032168DMRH</a>	21/03/2023	Conseil H@	Décision du maire de signer la convention de formation de l'organisme de formation Conseil H@, dont le siège se situe au 26 rue Darius Milhaud 78 280 GUYANCOURT, pour la prestation de formation « Fondamentaux des marchés publics ». La session sera facturée pour un total de 500€ net de taxes, conformément à ladite convention
<a href="#">23032269DMPF</a>	22/03/2023	CAF des Yvelines	Décision de signer une convention d'objectifs et de financement au titre du renouvellement de la convention incluant la Prestation de service unique (Psu) – le Bonus « mixité sociale » – le Bonus « inclusion handicap » – le Bonus « Territoire Ctg » pour la crèche des Lutins, pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025.
<a href="#">23032270DMVA</a>	22/03/2023	Pommery Productions	Décision de signer un contrat avec le prestataire pour un montant de 2720 euros pour la prestation de services : Les gondoliers / animations musicales, le dimanche 14 mai 2023 de 14h30 à 18h00.
<a href="#">23032271DMVA</a>	22/03/2023	DSO	Décision de signer un contrat pour un montant de 4 467,93 euros pour la prestation de services : Carnaval Vénitiens / animations musicales, le dimanche 14 mai 2023 de 14h30 à 18h00.
<a href="#">23032272DMRH</a>	22/03/2023	DOMAINE REGIONAL DE CHAUMONT-SUR-LOIRE	Décision de signer la convention de formation pour la prestation de formation « Croquis de jardin : initiation à la conception d'un espace paysager – niveau 1 ». La session sera facturée pour un total de 996€ TTC conformément à ladite convention.
<a href="#">23032473DMPF</a>	24/03/2023	SARL Les Embrunes	De signer une convention d'un montant de 11 000,00 €, pour un



			hébergement en pension complète, pour 24 enfants et 3 animateurs
<a href="#">23032474DMPF</a>	24/03/2023	CAF des Yvelines	Décision du maire de signer une convention d'objectifs et de financement au titre du renouvellement de la convention incluant la Prestation de service unique (Psu) – le Bonus « mixité sociale » – le Bonus « inclusion handicap » – le Bonus « Territoire Ctg » pour la crèche Ribambelle pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025
<a href="#">23032475DMPF</a>	24/03/2023	CAF des Yvelines	De signer une convention d'objectifs et de financement au titre du renouvellement de la convention incluant la Prestation de service unique (Psu) – le Bonus « mixité sociale » – le Bonus « inclusion handicap » – le Bonus « Territoire Ctg » pour la crèche familiale « La Farandole », pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025
<a href="#">23032476DMPF</a>	24/03/2023	CAF des Yvelines	Décision de signer une convention d'objectifs et de financement au titre du renouvellement de la convention incluant la Prestation de service unique (Psu) – le Bonus « mixité sociale » – le Bonus « inclusion handicap » – le Bonus « Territoire Ctg » pour la crèche Les Fontaines pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025
<a href="#">23032877DMDG</a>	28/03/2023	Société CONIBI	Décision de signer le contrat pour le ramassage et le recyclage des toners usagés des copieurs SHARP au sein de l'hôtel de ville.